

MAIRIE DE TALLENAY
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2017
COMPTE-RENDU

- Présents :** M. Jean-Yves PRALON, Maire
M. Christian LAMIRAULT, 1^{er} Adjoint
M. André BETTER, 2^{ème} Adjoint
Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Martine DELAY, Conseillère Municipale
Mme Florence NICOULAUD, Conseillère Municipale
M. Philippe PICHERY, Conseiller Municipal
- Absent excusé :** Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée, a donné procuration à M. Christian LAMIRAULT
Mme Judith CHATOT, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. André BETTER
- Absent non excusé :** Néant
- Secrétaire de séance :** M. Christian LAMIRAULT



RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES

I - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION POUR 2017 DES TROIS TAXES COMMUNALES

⇒ **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/17**

Afin de compenser à minima les baisses des dotations de l'Etat et les hausses de charges dues aux transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes communales de 2% :

- Taxes d'habitation..... De 10.99% à 11.21 %
- Taxes Foncières "bâties"..... De 17.71% à 18.06 %
- Taxes foncières "non bâties"..... De 37.98% à 38.74 %

Le produit des Taxes Directes Locales attendu pour 2017 est de 156 095.00 €

Les membres du Conseil Municipal décident à **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** d'augmenter les taux d'imposition des taxes communales de 2% pour l'année 2017.

II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

⇒ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/18

Les membres du Conseil Municipal approuvent par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** le budget primitif 2017 :

- La section d'investissement est équilibrée à hauteur de : 167 461.33 €
(Déficit antérieur compris)
- La section de fonctionnement présente :
 - ⇒ des recettes pour un total de : 360 205.00 €
(dont 138 640.57 € excédent antérieur reporté)
 - ⇒ des dépenses pour un total de : 360 205 .00 €
(dont un virement à la section investissement de 101 870.00 €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractères générales	101 370.00	002	Excédent antérieur reporté	138 640.57
012	Charges de personnel	62 155.00	013	Atténuation de charges	1 370.00
014	Atténuations de produits	9 690.00	70	Produits de services	1 600.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	14 000.00	73	Impôts et taxes	178 197.43
023	Virement à la section d'investissement	101 870.00	74	Dotations et participation	36 297.00
65	Charges gestion courante	32 530.00	75	Autres produits gestion courante	1 130.00
66	Charges financières	7 290.00	76	Produits financiers	270.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	31 300.00	77	Produits exceptionnels	2 700.00
	TOTAL DEPENSES	360 205.00		TOTAL RECETTES	360 205.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	34 491.33	021	Virement de la section de fonctionnement	101 870.00
020	Dépenses imprévues d'investissement	6 000.00	10	Dotations fonds divers réserves	4 700.00
16	Remboursement d'emprunt	25 110.00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	34 491.33
20	Immobilisations incorporelles	8 000.00	13	Subventions d'investissement	26 400.00
21	Immobilisations corporelles	93 860.00			
	TOTAL DEPENSES	167 461.33		TOTAL RECETTES	167 461.33

III – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D’ASSISTANCE JURIDIQUE

La commune a signé une convention d’assistance juridique avec le cabinet DSC AVOCATS, qui arrive à terme au 31 mars 2017. Cette convention porte sur toutes questions de droit privé ou de droit public auxquelles est confrontée une commune dans l’exercice des missions qu’elle exerce.

Les élus indiquent leur souhait de rencontrer Maître SUISSA afin de négocier un renouvellement de la convention assistance juridique.

IV- MAT ET PRIM DEMANDE DE SUBVENTIONS

⇒ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/19

L’association MAT ET PRIM a transmis à la commune de Tallenay un tableau récapitulatif des projets des écoles maternelles et élémentaires pour l’année 2017, leurs coûts et les demandes de subventions correspondantes.

La commune a d’ores et déjà financé 2 actions sur le budget 2017, à savoir les sorties ski pour un montant de 150 euros et le spectacle de Noël 2016 pour un montant de 65 euros, soit un total de 215 euros.

La commune a prévu un montant annuel de 300 euros de subvention pour cette l’association. Par conséquent le reste à percevoir pour 2017 est de 85 euros, qui sera versé de la manière suivante :

- Ecole maternelle : Sortie au parc des Campaines 40 euros
- Ecole élémentaire : Concerts Jeunesse musicale 45 euros

Le Conseil Municipal, par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** décide d’octroyer à l’association MAT ET PRIM une subvention de 85 euros.

V – CITEOS RENOVATION ET MISE EN SECURITE DU RESEAU D’ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

L’entreprise CITEOS, responsable de la maintenance du réseau d’éclairage public sur la commune, propose des devis relatifs à la rénovation et la mise en sécurité du réseau électrique concernant :

- d’une part la rénovation des armoires d’éclairage public pour un montant de 3 519.70 euros HT
- et d’autre part le remplacement de huit luminaires très énergivores par des luminaires leds pour un montant de 4 595.00 euros HT.

Les élus souhaitent que la société CITEOS leur propose des devis suivant les préconisations du cabinet NOCTABENE qui a effectué un diagnostic complet de l’éclairage public de la commune.

A la réception des devis, une demande de subvention sera adressée au SYDED (Syndicat d’Electricité du Doubs).

VI – CAGB GROUPEMENT DE COMMANDES

⇒ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/20

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, le Grand Besançon consulte les communes membres sur un projet de groupement relatif à des prestations de vérifications périodiques des installations électriques, des moyens de secours et vérification triennale des Système de Sécurité Incendie.

Le Conseil Municipal, par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** décide d’adhérer à ce groupement de commandes et autorise la Maire à signer les conventions et à engager les dépenses correspondantes.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. PERRIN Arnaud en date du 4 mars 2017.